



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ MATESTAB AK 8805

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                        |                                                                                                          |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit                         | MATESTAB AK 8805                                                                                         |
| Numéro du produit                      | 62441                                                                                                    |
| Indications sur l'enregistrement REACH | Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information. |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |                                     |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Utilisations identifiées | Applications industrielles diverses |
|--------------------------|-------------------------------------|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|             |                                                                                                                                                         |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>+33 (0)1 85 57 46 00<br>SDS.EMEA@univarsolutions.com |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                   |                                                               |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Numéro d'appel d'urgence          | SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale) |
| Numéro d'appel d'urgence national | Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59                  |
| Sds No.                           | 62441                                                         |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Dangers physiques             | Non Classé |
| Dangers pour la santé humaine | Non Classé |
| Dangers pour l'environnement  | Non Classé |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Mentions de danger | NC Non Classé |
|--------------------|---------------|

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit contient une substance classée vPvB. Ce produit contient une substance classée PBT.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## MATESTAB AK 8805

### 3.2. Mélanges

|                                                                                             |                      |                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|
| <b>OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE</b> <span style="float: right;"><b>&lt;1%</b></span>        |                      |                                                      |
| Numéro CAS: 556-67-2                                                                        | Numéro CE: 209-136-7 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529238-36-XXXX |
| <b>Classification</b><br>Flam. Liq. 3 - H226<br>Repr. 2 - H361f<br>Aquatic Chronic 4 - H413 |                      |                                                      |
| <b>DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE</b> <span style="float: right;"><b>&lt;1%</b></span>       |                      |                                                      |
| Numéro CAS: 540-97-6                                                                        | Numéro CE: 208-762-8 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119517435-42-XXXX |
| <b>Classification</b><br>Non Classé                                                         |                      |                                                      |
| <b>Decamethylcyclopentasiloxane</b> <span style="float: right;"><b>&lt;1%</b></span>        |                      |                                                      |
| Numéro CAS: 541-02-6                                                                        | Numéro CE: 208-764-9 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511367-43-XXXX |
| <b>Classification</b><br>Non Classé                                                         |                      |                                                      |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                         |                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.    |
| <b>Ingestion</b>        | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                    |
| <b>Contact cutané</b>   | Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.                  |
| <b>Contact oculaire</b> | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## MATESTAB AK 8805

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## MATESTAB AK 8805

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 10 ppm

##### **Decamethylcyclopentasiloxane**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 10 ppm

#### **Commentaires sur les composants**

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### **Decamethylcyclopentasiloxane (CAS: 541-02-6)**

##### **DNEL**

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 97.3 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 24.2 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 97.3 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 24.2 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 17.3 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 4.3 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.3 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 4.3 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

##### **PNEC**

- eau douce; >0.0012 mg/l  
 - eau de mer; >0.00012 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 2.4 mg/kg  
 - Sédiments (eau de mer); 0.24 mg/kg  
 - Sol; 1.1 mg/kg  
 - Station d'épuration des eaux usées; >10 mg/l

#### **DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (CAS: 540-97-6)**

##### **DNEL**

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 11 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 6.1 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.22 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.3 mg/m<sup>3</sup>

##### **PNEC**

- Sédiments (eau douce); 2.826 mg/kg  
 - Sédiments (eau de mer); 0.282 mg/kg  
 - Sol; 3.336 mg/kg  
 - Station d'épuration des eaux usées; >1.0 mg/l

#### **OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE (CAS: 556-67-2)**

## MATESTAB AK 8805

### DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 73 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 73 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 73 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 73 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 13 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 13 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 13 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 13 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 3.7 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.7 mg/kg p.c. /jour

### PNEC

- eau douce; 0.00044 mg/l  
 - eau de mer; 0.00044 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 0.64 mg/kg  
 - Sédiments (eau de mer); 0.064 mg/kg  
 - Sol; 0.13 mg/kg  
 - Station d'épuration des eaux usées; > 10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### Protection respiratoire

Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

## MATESTAB AK 8805

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                                      |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Aspect                                                                    | Liquide.                             |
| Couleur                                                                   | Incolore. à Jaune.                   |
| Odeur                                                                     | Caractéristique.                     |
| Seuil olfactif                                                            | Pas d'information disponible.        |
| pH                                                                        | pH (solution diluée): 4.5 - 6.5 (4%) |
| Point de fusion                                                           | Pas d'information disponible.        |
| Point d'écoulement                                                        | Pas d'information disponible.        |
| Point de congélation                                                      | Pas d'information disponible.        |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | Pas d'information disponible.        |
| Point d'éclair                                                            | 155°C                                |
| Taux d'évaporation                                                        | Pas d'information disponible.        |
| Facteur d'évaporation                                                     | Pas d'information disponible.        |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                              | Pas d'information disponible.        |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible.        |
| Autre inflammabilité                                                      | Pas d'information disponible.        |
| Pression de vapeur                                                        | Pas d'information disponible.        |
| Densité de vapeur                                                         | Pas d'information disponible.        |
| Densité relative                                                          | 1.03 - 1.07 @ 25°C                   |
| Densité apparente                                                         | Pas d'information disponible.        |
| Solubilité(s)                                                             | Soluble dans l'eau.                  |
| Coefficient de partage                                                    | Pas d'information disponible.        |
| Température d'auto-inflammabilité                                         | Pas d'information disponible.        |
| Température de décomposition                                              | Pas d'information disponible.        |
| Viscosité                                                                 | 750 - 1000 mPa s @ 25°C              |
| Propriétés explosives                                                     | Pas d'information disponible.        |
| Explosif sous l'influence d'une flamme                                    | Pas d'information disponible.        |
| Propriétés comburantes                                                    | Pas d'information disponible.        |
| <u>9.2. Autres informations</u>                                           |                                      |
| Indice de réfraction                                                      | Pas d'information disponible.        |

## MATESTAB AK 8805

|                             |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Taille de particules        | Pas d'information disponible. |
| Poids moléculaire           | Pas d'information disponible. |
| Volatilité                  | Pas d'information disponible. |
| Concentration de saturation | Pas d'information disponible. |
| Température critique        | Pas d'information disponible. |
| Composé organique volatile  | Pas d'information disponible. |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

|            |                                                        |
|------------|--------------------------------------------------------|
| Réactivité | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|------------|--------------------------------------------------------|

#### 10.2. Stabilité chimique

|                    |                                                                    |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                                      |                                                                                                      |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 10.4. Conditions à éviter

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| Conditions à éviter | Pas d'information disponible. |
|---------------------|-------------------------------|

#### 10.5. Matières incompatibles

|                        |                                |
|------------------------|--------------------------------|
| Matières incompatibles | Aucune information disponible. |
|------------------------|--------------------------------|

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|                                     |                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

|                                      |                                                                                          |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indications (DL <sub>50</sub> orale) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Toxicité aiguë - cutanée

|                                        |                                                                                          |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indications (DL <sub>50</sub> cutanée) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Toxicité aiguë - inhalation

|                                           |                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indications (CL <sub>50</sub> inhalation) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

|                                      |                                                                                          |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|                                              |                                                                                          |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Sensibilisation respiratoire

|                              |                                                                                          |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sensibilisation respiratoire | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

##### Sensibilisation cutanée

|                         |                                                                                          |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sensibilisation cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

## MATESTAB AK 8805

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> > 4800 mg/kg, Orale, Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2400 mg/kg, Cutanée, Rat

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 2 975,0

**Espèces** Rat

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> 36 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat OECD 403

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 2 975,0

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant.

##### Sensibilisation respiratoire

## MATESTAB AK 8805

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Cobaye

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur chez le rat à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus de femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour l'homme. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Susceptible de nuire à la fertilité. Etude sur deux générations - , Inhalatoire, Vapeur, Rat

**Toxicité pour la reproduction - développement** Tératogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour le développement: - : , Inhalatoire, Vapeur, Lapin

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée. Aucun effet néfaste connu., Dose: <= 100 mg/kg, Orale, Rat Aucun effet néfaste connu., Dose: <= 1mg/l/6h/d , Inhalatoire, Vapeur, Aucun effet néfaste connu., Dose: <= 200 mg/kg, Cutanée,

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## MATESTAB AK 8805

**Considérations médicales** Octaméthylcyclotétrasiloxane administré à des rats par inhalation à des concentrations de 500 et 700 ppm a entraîné une diminution statistiquement significative du nombre de petits nés et la taille de portée vivante dans les deux les première et deuxième générations. Accouplement et de fertilité indices prolongées cycles oestriques, et une diminution a été observée après exposition à 700 ppm dans la deuxième génération seulement. Il y avait augmenté également de l'incidence des livraisons de la progéniture se étendant sur une période de temps exceptionnellement longue (dystocie). Les résultats d'une étude sur l'exposition par inhalation de vapeur répétée deux ans à des rats de l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) indiquent des effets (adénomes bénigne de l'utérus) dans l'utérus des femelles. Cette constatation a eu lieu à la plus forte dose d'exposition (700 ppm) seulement. Les études menées à ce jour ne ont pas démontré que ces effets se produisent par des voies qui sont pertinents pour les humains. Basé sur les informations disponibles sur son potentiel de causer des dommages à la santé humaine, Santé Canada, dans une évaluation préalable 2008, a conclu que l'octaméthylcyclotétrasiloxane ne pénètre pas dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions qui constituent ou pourraient constituer un danger au Canada à la vie humaine ou [http://www.ec.gc.ca/substances/ese/eng/challenge/batch2/batch2\\_556-67-2.cfm](http://www.ec.gc.ca/substances/ese/eng/challenge/batch2/batch2_556-67-2.cfm) de santé). L'exposition répétée chez le rat à D4 abouti à ce qui semble être l'accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine la pertinence de cette conclusion aux humains est inconnue.

### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

#### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Orale, Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

#### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Indéterminé.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Négatif.

#### Cancérogénicité

## MATESTAB AK 8805

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation**

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané**

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

### Decamethylcyclopentasiloxane

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> > 24134 mg/kg, Orale, Rat

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l)** 8,67

**Espèces** Rat

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> 8.67 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 8,67

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## MATESTAB AK 8805

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Souris

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### Informations écologiques sur les composants

## MATESTAB AK 8805

### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

**Écotoxicité** Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### Decamethylcyclopentasiloxane

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Informations écologiques sur les composants

### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

**Toxicité** Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CL<sub>50</sub>, 96 heures: > 0.022 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CL<sub>50</sub>, 14 jour: > 0.0063 mg/l, Cyprinodon variegatus  
CL<sub>50</sub>, 14 jour: 0.0063 mg/l, Cyprinodon variegatus  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CE<sub>50</sub>, 96 heure: >0.0091 mg/l, Invertébrés d'eau de mer (Mysidopsis bahia)  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 0.015 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CE<sub>50</sub>, 72 heures: 0.022 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

#### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
NOEC, 93 jour: >= 0.0044 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
NOEC, 21 jour: >= 0.0079 mg/l, Daphnia magna

### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** ErC50, 72 heure: > 0.002 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

#### toxicité aquatique chronique

## MATESTAB AK 8805

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jour: 0.0046 mg/l, Daphnia magna  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

### Decamethylcyclopentasiloxane

**Toxicité** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CL<sub>50</sub>, 96 heures: >16 µg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: >2.9 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
ErC50, 96 heures: > 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
NOEC, 96 heures: 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

**Toxicité aiguë - terrestre** NOEC, : >= 76 mg/kg, Eisenia Fetida (ver de terre)

### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
CL<sub>50</sub>, 14 jour: >16 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
NOEC, 45 jour: >= 0.017 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.  
NOEC, 90 jour: >= 0.014 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.015 mg/l, Daphnia magna

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être lentement biodégradable.

**Stabilité (hydrolyse)** pH7 - Demi-vie : 69.3 - 144 heure @ 24.6°C

**Biodégradation** - Dégradation 3.7%: 28 jour  
OECD 310

#### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 4.5%: 28 jours  
OECD 301B

### Decamethylcyclopentasiloxane

## MATESTAB AK 8805

|                                     |                                                  |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Persistance et dégradabilité</b> | Le produit devrait être lentement biodégradable. |
| <b>Biodégradation</b>               | - Dégradation 0.14%: 28 jours<br>(OECD 310)      |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

|                                     |                                                 |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | FBC: 12400, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
| <b>Coefficient de partage</b>       | log Pow: 6.49                                   |

#### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

|                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | La bioaccumulation est peu probable. |
| <b>Coefficient de partage</b>       | log Pow: 8.87                        |

#### Decamethylcyclopentasiloxane

|                                     |                                                                                        |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | FBC: > 500, Pimephales promelas (Tête-de-boule)<br>FBC: 2010, Poissons Valeur estimée. |
| <b>Coefficient de partage</b>       | log Pow: 5.2                                                                           |

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Soluble dans l'eau.

### Informations écologiques sur les composants

#### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

|                                            |                       |
|--------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Mobilité</b>                            | Pas considéré mobile. |
| <b>Coefficient d'adsorption/désorption</b> | - Koc: > 5000 @ 20°C  |

#### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

|                 |         |
|-----------------|---------|
| <b>Mobilité</b> | Mobile. |
|-----------------|---------|

#### Decamethylcyclopentasiloxane

|                                            |                                      |
|--------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Mobilité</b>                            | Pas considéré mobile.                |
| <b>Coefficient d'adsorption/désorption</b> | - Koc: > 5000 @ 20°C Valeur estimée. |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## MATESTAB AK 8805

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit contient une substance classée vPvB. Ce produit contient une substance classée PBT.

### Informations écologiques sur les composants

#### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACH pour le PBT et le vPvB. Au Canada, le D4 a été évalué et jugé conforme aux critères PiT. Cependant, le D4 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D4 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D4 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D4 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants.

#### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACH pour le vPvB. Cependant, le D6 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D6 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants.

#### Decamethylcyclopentasiloxane

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACH pour la vPvB. Cependant, le D5 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D5 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants. Sur la base d'un groupe d'experts scientifiques indépendants, le ministre canadien de l'Environnement a conclu que "le D5 ne pénètre pas dans l'environnement en quantité ou en concentration ni dans des conditions qui ont ou pourraient avoir un effet nocif immédiat ou à long terme sur l'environnement ou biologique, ou qui constituent ou pourraient constituer un danger pour l'environnement dont dépend la vie".

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

#### OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

**Autres effets néfastes** Non disponible.

#### Decamethylcyclopentasiloxane

## MATESTAB AK 8805

Autres effets néfastes Indéterminé.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

## MATESTAB AK 8805

### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 70

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**MATESTAB AK 8805**

|                                                                          |                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Références littéraires clés et sources de données</b>                 | Information du fournisseur.                                                                                                                              |
| <b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b> | Non classé: Méthode par le calcul.                                                                                                                       |
| <b>Commentaires sur la révision</b>                                      | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.                                           |
| <b>Date de révision</b>                                                  | 04/07/2021                                                                                                                                               |
| <b>Numéro de version</b>                                                 | 1.000                                                                                                                                                    |
| <b>Numéro de FDS</b>                                                     | 62441                                                                                                                                                    |
| <b>Statut de la FDS</b>                                                  | Approuvé.                                                                                                                                                |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>                          | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H361f Susceptible de nuire à la fertilité.<br>H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
| <b>Signature</b>                                                         | Lisa Bland                                                                                                                                               |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.